

Destinations d'Excellence, le nouveau label qui remplace Qualité Tourisme

Pour la qualité de l'accueil et des prestations proposées aux touristes.



Depuis le 1er septembre 2024, le label « **Qualité Tourisme** » a été mis en **gestion extinctive**, avant de disparaître définitivement au 31 décembre 2026.

Il sera ensuite remplacé définitivement par le label "[Destination Excellence](#)".

Ce nouveau label se base sur l'ancien label Qualité Tourisme avec un renforcement du niveau d'exigence en matière d'éco-responsabilité et d'information des publics en situation de handicap, conformément aux objectifs du Plan Destination France.

Le label est toujours valable pour une **durée de 5 ans**. La procédure d'obtention s'appuie sur un réseau de partenaires touristiques territoriaux et d'organismes évaluateurs habilités.

Les modifications des grilles de labellisation ne modifient en rien **le processus de labellisation**.

Pour obtenir la marque, il y a plusieurs possibilités :

- L'appartenance de l'établissement à une marque nationale lui permet à ce titre de candidater au travers de cette marque.
- Par une démarche territoriale **dans les Pyrénées-Orientales, le label « [Destination d'Excellence Occitanie Sud de France](#) »** vous permet d'obtenir la marque nationale ou en effectuant toutes les démarches de manière autonome lorsqu'il n'existe aucun partenaire dans sa filière.

Coût en 2024 : 200 € par entreprise

- En s'adressant directement à un cabinet référencé par la Direction Générale des Entreprises.

Le nouveau label Destination d'Excellence Occitanie Sud de France

Ce label régional est reconnu au niveau National. Il est piloté par la Région Occitanie en lien étroit avec l'Etat, le Comité Régional du Tourisme, les Départements et leurs partenaires dans les territoires.

La Région Occitanie est la première région en nombre de labellisés Qualité Tourisme avec plus de **1400 labellisés dans 11 filières touristiques**.

Elle s'adossait à la marque Qualité Tourisme™ pour les filières suivantes : Hôtellerie, Restauration, Cafés-bars-brasseries, Activités sportives et de loisirs, Lieux de visite, Hôtellerie de plein air, Chambres d'hôtes, Résidences de tourisme, Villages de vacances, caveaux et points de vente. **Les professionnels de ces filières n'ont qu'une seule démarche à faire pour la labellisation nationale et régionale.**

Il en est de même à présent pour la labellisation Destination d'Excellence Occitanie Sud de France.

□

L'apport de la démarche régionale, l'effet "réseau", la promotion, le suivi, et plus encore ...

Les professionnels labellisés [témoignent](#)

⇒ Vous souhaitez être labellisés : rendez-vous sur [le site du label](#) et vérifiez les pré-requis du label.

Votre contact pour participer à un atelier de préparation au label : **Comité Régional du Tourisme et des Loisirs Occitanie** - www.qualite-tourisme-occitanie.fr - **Pôle Qualité Entreprises**
Tél : 07 64 48 61 16

□

Qu'est-ce qui change ?

Les nouveaux critères éco-responsables comprennent par exemple des critères relatifs aux mobilités durables, à la sobriété numérique et énergétique, aux consommations d'eau, ou à la gestion des déchets.

Chaque type d'offres a une grille de labellisation différente dans laquelle ces critères ont été ajoutés, **consultez [ici](#)**.

Ateliers de préparation au label Destination d'excellence Occitanie Sud de France

Consulter le programme des prochains ateliers [ici](#).

□

SYNTHÈSE DES LABELLISATIONS QUALITÉ TOURISME OCCITANIE SUD DE FRANCE PYRENEES-ORIENTALES

203 labellisés - Septembre 2024

[Liste des labellisés par filière février 2024](#)

votre contact

contact IT

04 68 51 52 66

isabelle.trochain@adt66.com

ADT des Pyrénées-Orientales - 2 Boulevard des Pyrénées - 66005 Perpignan France
info@adt66.com [+33 \(0\) 4 68 51 52 53](tel:+330468515253)